

# Damane Express



*Nous donnons vie à vos projets*

## Quel est l'objet de la garantie ?

Garantie des crédits bancaires d'investissement, d'exploitation et des crédits-bails dont le montant ne dépasse pas 1 MDH.

## Quelles sont les entreprises bénéficiaires ?

Entreprises, personnes physiques ou morales en création ou en développement, réunissant les conditions suivantes :

- Entreprises de droit marocain
- Ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services.

## Quels sont les secteurs concernés ?

Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

## Quelle est la durée de la garantie des crédits d'exploitation à court terme (≤12 mois) ?

18 mois à compter de la date de la dernière notification en cas de non renouvellement.

## Quelle est la quotité de garantie ?

70 % du crédit en principal.

## Quelle est la commission de la garantie ?

Elle est calculée sur le montant du crédit, selon le barème ci-après, avec un minimum de 250 DH (HT) par opération :

Maturité sur crédit	Crédits à court terme (≤ 12 mois)	Crédits à moyen et long termes (>12 mois)
Commission (HT)	0,5 % du crédit à l'émission de la garantie et à chaque renouvellement	1,5% flat du montant du crédit

## Quel est le délai de traitement des demandes ?

La CCG examine la demande de garantie dans un délai n'excédant pas 48h via un échange électronique des données.

## Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de votre banque ou société de leasing.